

Guide d'accueil CESPU pour les étudiants étrangers

Arriver dans un nouveau pays pour y vivre et y étudier représente toujours un défi et, donc, voici quelques informations qui pourront t'être utiles.

Certificat de Résidence

- **Citoyen de l'Union Européenne** : Si c'est ton cas, tu n'as pas besoin d'un visa d'étudiant pour étudier au Portugal. Cependant, et puisque ton séjour va dépasser les 90 jours (3 mois), tu devras faire la requête d'un "Certificat de Registre de Citoyen de l'UE – CRCUE", auprès d'une administration gouvernementale compétente dans la zone de l'Institution (*Câmara Municipal ou Junta de Freguesia*). Pour en effectuer la requête, tu devras apporter ta carte d'identité, ou ton passeport, ainsi qu'une Carte Européenne d'Assurance Maladie. Tous les documents doivent être valides. Le délai d'obtention de ton Certificat de Registre est de 4 mois.
- **Citoyen non européen** : Trois mois avant ton voyage vers le Portugal, tu devras faire la requête d'un visa d'étudiant dans ton pays d'origine. Pour que ton visa soit approuvé, tu devras présenter une Attestation d'Admission à la CESPU. Ton visa a la durée du cycle d'études, du cursus dans lequel tu as été admis, ou est valable pendant une année.

Numéro d'Identification Fiscal (NIF)

- **Citoyen de l'Union Européenne** : Pour obtenir un NIF (Numéro d'Identification Fiscal) dont le contribuable a besoin pour déclarer, tous les ans, ses revenus, et qui est également nécessaire, par exemple, pour ouvrir un compte bancaire, pour acheter ou louer une maison, pour souscrire un service de télévision, de téléphone ou d'Internet ou pour signer un contrat de travail, tu devras te diriger aux guichets d'accueil de l'Autorité Fiscale ou à une Boutique du Citoyen (*Loja do Cidadão*). La procédure d'attribution d'un NIF est simple, rapide et sans coûts. Tu auras juste besoin de deux choses : ton passeport ou un titre d'identité et un justificatif de ton domicile dans ton pays d'origine (cela peut être une facture d'électricité, d'eau ou d'Internet, par exemple). Puisque tu vas vivre au Portugal au long d'une période supérieure à trois mois, tu devras faire la requête du Certificat de Registre de Citoyen de L'Union Européenne comme nous l'avons expliqué, ci-dessus. Lorsque tu l'auras obtenu, tu devras le présenter à un guichet de l'Autorité Fiscale ou d'une Boutique du Citoyen.
- **Citoyen non européen** : pour obtenir un NIF (Numéro d'Identification Fiscale), qui en plus d'être nécessaire, tous les ans, au moment où le contribuable doit déclarer ses revenus, est également nécessaire pour ouvrir un compte bancaire, louer une maison, souscrire un service de télévision, de téléphone ou d'Internet, ou signer un contrat de travail (par exemple), tu devras te diriger aux guichets d'accueil de l'Autorité Fiscale ou à une Boutique du Citoyen (*Loja do Cidadão*). La procédure

d'attribution d'un NIF est simple, rapide et sans coûts. Pour que l'on t'attribue un NIF, tu auras besoin du visa d'entrée au Portugal, d'un passeport valide avec visa, d'un justificatif de ton domicile dans ton pays d'origine, d'un représentant fiscal et d'un document qui prouve l'acceptation du rôle de représentant par celui-ci. Le **représentant fiscal** est le lien entre l'autorité Fiscale et le citoyen extracommunautaire. Ainsi, il faut que ce soit quelqu'un qui ait une résidence permanente au Portugal, même s'il n'est pas portugais. Le Représentant Fiscal doit présenter : la Carte de Citoyen/Carte d'Identité ou la Carte de Résidence Permanente ; son NIF et prouver son adresse au Portugal. Ton NIF est attribué lors de la requête, et l'adresse sera associée à celle de ton représentant fiscal.

Comment ouvrir un compte bancaire

Cette procédure est la même pour les citoyens de l'Union Européenne ou les citoyens de pays hors de l'Union Européenne. Avant d'ouvrir un compte à la banque de ton choix, tu devras t'y présenter avec une documentation en règle afin de fournir à l'institution bancaire plus d'informations sur toi, notamment : un titre d'identité personnel (si tu es un citoyen de l'Union Européenne, tu peux présenter ton passeport ou ta Carte de Citoyen/Carte d'Identité, si le document est valide) ; le Numéro d'Identité Fiscale (NIF) du pays où tu résides et celui du Portugal (si tu n'as que le NIF provisoire, celui-ci sert également) et le justificatif respectif ; ton justificatif de domicile (le contrat de bail avec une preuve de son enregistrement dans les services des Finances, une facture d'électricité, d'eau ou de gaz).

Circulation d'un véhicule immatriculé à l'étranger

Le temps total de permanence d'une voiture automobile avec une plaque d'immatriculation étrangère au Portugal, période continue ou discontinue, autorisé au Portugal est de 180 jours (6 mois) par an (12 mois).

Tu dois également contacter ton assureur, afin de vérifier si l'assurance que tu as est également valable au Portugal, et si tu peux bénéficier de toutes les protections de ton contrat.

Tu auras également besoin d'une autorisation de circulation délivrée par l'Autorité Fiscale et Douanière. Pour obtenir cette autorisation, tu devras :

- Remplir le formulaire disponible sur *Pedidos*, requêtes, dans le cadre de l'Impôt sur les Véhicules – ISV (Mod_1460_1 ; clique sur [ce formulaire](#) de l'Autorité Fiscale et Douanière, (requête 2 et 2.1, article 34) ;
- Annexer la déclaration d'immatriculation scolaire ;
- Remettre les documents à l'un des bureaux de l'Autorité Fiscale et Douanière (douane de Braga, Alfândega, pour les étudiants de Vila Nova de Famalicão ; Alfândega du Freixieiro pour les étudiants de Gandra et de Penafiel).

Cours de Portugais

Le premier contact avec la langue portugaise peut être un peu effrayant puisque le portugais est considéré une des langues les plus difficiles à apprendre.

Mais ne te décourages pas ! Il existe différents cours de portugais, adaptés à tes besoins. Le temps moyen d'apprentissage pour les étrangers est, approximativement, de 24 semaines, et un total d'environ 600 à 750 heures de cours.

- **Écoles avec un enseignement en présentiel, à Porto** : Alliance Française; Cambridge School; InLíngua; Universidade do Porto.
- **Écoles avec un enseignement à distance** : Lusa Language School; Portuguese Connection School; My Language Exchange.

Santé

Pour que tu puisses bénéficier du Service National de Santé – SNS (service publique garanti par l'État Portugais, qui garantit l'accès aux services de soins à la plupart de la population portugaise, avec une gamme de soins de santé primaires et différenciés) tu as besoin d'un numéro d'utilisateur.

- **Citoyens de l'Union Européenne ; Espace Économique Européen et Suisse** : avant de venir au Portugal, tu dois faire la requête du document S1 dans le pays où tu résides. Ce document te permet de bénéficier des soins de santé au Portugal, même si tu es couvert par le système de santé de ton pays. Tu dois remettre ce document au *Centro Distrital da Segurança Social* (CDSS) de ta zone de résidence au Portugal. Quand tu recevras la copie de ce document, tu devras te rendre au *Centro de Saúde*, centre de soins, qui te sera indiqué pour demander le numéro de bénéficiaire (*utente*) afin de pouvoir bénéficier du SNS. Pour que l'on t'attribue le numéro de bénéficiaire, tu devras présenter ton Certificat de Registre de Citoyen de l'UE, ou ta Carte de Résidence, valide ; un document d'identité, valide ; un document probatoire de ton adresse (si celle-ci n'est pas indiquée sur le document CRCUE) ; le NIF ; le NISS (optionnel). Tu peux également faire la demande de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CESD) auprès de la Sécurité Sociale de ton pays d'origine. Cette carte n'assure que ton accès aux soins de santé publiques (centres de soins et hôpitaux). Les soins de santé privés ne sont pas inclus.
- **Brésiliens** : si tu résides légalement au Portugal, et si tu as plus de 18 ans, tu pourras faire une demande de Statut sur l'Égalité des Droits et des Devoirs, afin de bénéficier du SNS.
- **Citoyen non Européen** : si tu as une Carte de Résident au Portugal, délivrée par le Service des Étrangers et des Frontières (AIMA), tu devras présenter ce document au centre de soins de ta zone de résidence afin de pouvoir t'inscrire au SNS (note que ton inscription et la consécutive obtention du numéro d'utilisateur du SNS n'exige pas la présentation d'un justificatif d'inscription à la Sécurité Sociale Portugaise).

